

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARTHE

Séance du 22 novembre 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

Ordre du jour :

- Sécurisation des abords de la salle des fêtes, achat d'un terrain,
- Divers

Mme Céline BENTALIA a été désignée secrétaire de séance.

Excusés : David MOAL, Laëtitia REY.

Pouvoirs : David MOAL a donné pouvoir à Nicolas DUBOT, et Laëtitia REY a donné pouvoir à Céline BENTALIA

Le compte-rendu de la séance du 27 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le 1^{er} Adjoint précise que l'objet de la réunion étant l'achat d'une parcelle appartenant à Monsieur et Madame MASSIAS Bernard, le Maire n'a pas convoqué l'assemblée et n'assiste pas à cette réunion.

❖ Sécurisation des abords de la salle des fêtes : achat d'un terrain

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique que l'achat du terrain situé derrière la salle des fêtes permettrait de pouvoir créer une zone de parking autour de la salle dans le cadre de l'aménagement du bourg et de la sécurisation. L'acquisition porterait sur seulement 3.000m², d'une surface totale de 3.230m². L'estimation de la valeur a été faite par les Domaines, service saisi par le 1^{er} Adjoint, et dont tous les conseillers ont reçu un exemplaire de la proposition. Monsieur MASSIAS a été contacté afin de lui proposer l'achat de sa parcelle au prix estimé, soit 18.000€, et il a accepté cette proposition.

Monsieur le 1^{er} Adjoint procède au vote à bulletin secret, comme demandé par les conseillers en début de séance.

Résultat du vote : 14 votants (dont 2 pouvoirs) : Blanc : 1, Oui : 5, Non : 8.

La commune ne procédera pas à l'acquisition de la parcelle.

❖ DIVERS

- Conseil d'école

Céline BENTALIA fait le compte-rendu du dernier Conseil d'école : il y a un effectif de 141 élèves sur le RPI. Parmi les questions, les enseignantes demandent l'installation à Sainte-Marthe de la climatisation dans la classe des CE, des panneaux muraux en liège, un éclairage extérieur. Quant aux parents, la question est posée sur le prix de la garderie payante à Caumont : il s'élève à 0,80€/jour pour les enfants de Caumont et 1,50€ pour les enfants de Sainte-Marthe, mais sans aide aux devoirs.

- Bulletin municipal

La commission communication fait le point : tous les professionnels ont été contactés, mais tous n'ont pas répondu. Les associations ont presque toutes fourni leurs textes.

Cependant, du retard a été pris et il paraît peu probable d'arriver à le faire paraître pour fin décembre.

- Illuminations

Damien BAQUE et Gérard BOUSQUET se mettent d'accord sur la date du 18/12 afin de louer la nacelle pour l'installation des illuminations. Elles seront démontées le 22/01/2022.

Une idée est lancée sur le fait d'installer un sapin sur la place de la Mairie, et pourquoi pas faire venir un Père Noël.

L'idée est appréciée mais se pose le problème de trouver un sapin assez haut, des guirlandes (la Mairie n'en possède plus et il ne faut pas être trop loin d'une prise), et le budget festivités est épuisé pour cette année. Pour 2021 il faudrait trouver une solution rapidement, mais ce sera un projet à réfléchir pour 2022.

Fin de la séance à 19h00.